

PWM FUNDS

Société d'investissement à capital variable

Siège social: 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

R.C.S Luxembourg n° B 214.471

(la «**Société**»)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT PWM FUNDS – CREDIT ALLOCATION

Luxembourg, le 8 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer qu'il a décidé de modifier la méthode de calcul de la commission de performance du compartiment PWM Funds – Credit Allocation (le « **Compartiment** »), et de passer d'un modèle *high water mark* assorti d'un *hurdle rate* cumulatif de 5%, à un modèle *high water mark* assorti d'un *hurdle rate* annuel de 5% (c'est-à-dire une réinitialisation du *hurdle rate* non cumulatif chaque année) (le « **Nouveau Modèle** »).

Les principales caractéristiques du Nouveau Modèle peuvent dès lors être résumées comme suit:

- Le gestionnaire d'investissement du Compartiment recevra une commission de performance, comptabilisée chaque Jour d'évaluation, payée annuellement et basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI), correspondant à 10% de la performance de la VNI par action (mesurée par rapport au *high water mark* tel que défini ci-dessous) excédant un *hurdle rate* de 5% par action au prorata temporis, calculé durant la période en cours.
- La commission de performance est égale à la surperformance de la VNI par action, multipliée par le nombre d'actions en circulation au cours de la période de calcul. Aucune commission de performance ne sera due si la VNI par action avant commission de performance s'avère inférieure au *high water mark* pour la période de calcul en question.
- Le *high water mark* est désormais défini comme le plus grand des deux chiffres suivants:
 - La VNI par action la plus récente après déduction de la commission de performance durant la période de calcul précédente; et
 - Le *high water mark* le plus récent

Les autres caractéristiques clés du Compartiment, telles que définies à la section «Commission de Performance», demeurent inchangées.

Le Nouveau Modèle sera utilisé pour la première fois pour la période de calcul 2024 et sera reflété dans une nouvelle version du prospectus, disponible sur demande au siège social de la Société.

Les actionnaires du Compartiment qui ne sont pas d'accord avec le Nouveau Modèle envisagé peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais jusqu'à 16h00, heure du Luxembourg, le 16 janvier 2024, et leur demande sera traitée au Jour d'évaluation tombant le 17 janvier 2024.

Les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'agent administratif de la Société ou votre conseiller financier habituel.

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le représentant en Suisse :

FundPartner Solutions (Suisse)
Route des Acacias 60
1211 Genève 73

Le service de paiement en Suisse :

Banque Pictet & Cie SA
Route des Acacias 60
1211 Genève 73

Le Conseil d'administration